



# La section européenne franco-italien 2018-2019

lundi 28 mai 2018, par [webmaster2](#)

## LYCEES ESCLANGON - LES ISCLES



La Section Européenne Italien commune aux Lycées Les Iscles et Félix Esclangon propose un cursus spécifique sur trois ans pour préparer une mention européenne au bac.

### Au programme :

- **1h de renforcement linguistique + 1h de DNL** (discipline non linguistique en histoire géographie/EMC) soit 2h en plus de l'horaire normal. L'enseignement d'une partie du programme d'une discipline non linguistique est dispensé en italien. L'objectif étant d'utiliser une langue véhiculaire dans un apprentissage disciplinaire.
- **Deux programmes de mobilité :**
  - Programme TRANSALP : programme de mobilité individuelle de moyenne durée en partenariat avec le Piémont pour l'année scolaire s'adresse aux élèves de secondes justifiant d'un bon niveau en italien (l'échange a lieu au premier trimestre de la classe de Première). L'objectif est de séjourner 4 semaines dans la famille d'un(e) correspondant(e), fréquenter son école, le (la) recevoir dans sa famille et son établissement, la réciprocité d'accueil est obligatoire.  
Grâce à cet échange les élèves pourront faire des progrès durables en italien, développer leur autonomie et découvrir de l'intérieur un pays et une culture.
  - Échange avec Voghera : projet de mobilité collective de courte durée (environ une semaine) avec une classe d'un lycée de la ville italienne jumelée avec Manosque

### Public :

tout élève motivé, intéressé par l'italien, curieux et ouvert sur le monde, ayant de préférence suivi une classe bilangue dès la 6<sup>e</sup>.

## La mention section européenne

Cette option permet, à l'issue de 3 ans d'études en section européenne d'obtenir un baccalauréat portant la mention européenne et d'obtenir des points au bac comme toute option facultative. Cette mention sera un atout pour accéder au monde professionnel comme à certaines grandes écoles.

Les élèves de Terminales ont **2 épreuves orales** à passer :

- en italien : les élèves doivent obtenir une note d'au moins 12/20 à l'épreuve orale de LVE.
- en DNL (discipline non linguistique) : les élèves de section européenne passent une 2<sup>e</sup> épreuve orale spécifique (1<sup>re</sup> partie : à partir d'un support, l'élève analyse et rend compte de ses connaissances du sujet en italien sur des questions portant sur des activités vues en cours ; 2<sup>e</sup> partie : entretien en italien sur des travaux et activités étudiés en DNL). Pour valider la mention, les élèves doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en DNL au baccalauréat.

En savoir plus : circulaire n°92-234 du 19 août 1992 et note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003.

Un **formulaire de candidature** est disponible en téléchargement ci-dessous.